

ETAPE 1 Vous transmettez vos flux (sécurisés ou dégradés)

(Jour - J)

ETAPE 2 Nous traitons vos lots

(Jour - J + 1 décalage d'un jour possible en fin de semaine)

ETAPE 3 Votre nouvelle démarche
Attendre le mail AVANT l'envoi des pièces justificatives

(Jour - J + 2)

**EXTRAIRE les factures rejetées,
RAYER DU BORDEREAU RECAPITULATIF DE TELETRANSMISSION les
factures ainsi extraites**

Notre mail contient la liste :

- des factures rejetées que vous devez retirer et retraiter en suivant nos consignes précises de retransmission en utilisant d'autres numéros de factures
- des factures rejetées mais retraitées par nos services (information nous permettant d'améliorer la qualité des télétransmissions futures)
- des factures payées mais pour lesquelles nous vous communiquons une information particulière.

Nous signaler toute difficulté rencontrée sur la gestion des pièces justificatives, des rejets et signalements en télétransmission par le biais du mail : nicole.dahomay@cgss-guadeloupe.fr

Vous êtes équipé de la solution SCOR :

- la transmission des pièces justificatives numérisées s'effectue en télétransmission vers le serveur dédié, dénommé point d'accueil interrégimes.

Vous n'êtes pas équipé de cette solution et vous n'utilisez pas SCOR :

- l'envoi des pièces justificatives est mensuel. Les pièces justificatives doivent être classées et accompagnées du bordereau récapitulatif de télétransmission, des prescriptions médicales* et des factures.

* Sauf pour la suite de soins (SDS), les actes soumis à accord préalable (AP), les prises de sang (PDS), ne concerne que les infirmiers.